



**C.C.A.S**  
**VILLE DE NICE**

**Syndicat CGT Nice Métropole Côte d'Azur**  
**Monsieur Andrew RENAULT,**  
**Responsable du Secteur Communication**  
**33, Avenue Jean Médecin**  
**06000 Nice**

Nice, le **07 FEV. 2025**

Monsieur le Responsable,

Par correspondance en date du 22 janvier dernier vous soulevez la question de la géolocalisation des auxiliaires de vie du Service Autonomie à Domicile (SAD).

Comme vous le rappelez, le CCAS a été contraint de mettre en œuvre un système par badgeage à la minute du temps de travail effectif afin de facturer les interventions auprès du Conseil Départemental. Ce système de téléfacturation est actif « au temps réel » depuis novembre 2024.

Il s'avère que lorsque la personne prise en charge par le service a la capacité de regagner seule son logement, après par exemple la réalisation de courses ou d'un accompagnement à un rendez-vous, le temps d'intervention peut s'achever en dehors du domicile.

Ainsi, afin qu'un badgeage puisse être validé dans ce type de situation et éviter à l'auxiliaire de vie de retourner au domicile du bénéficiaire, un badgeage manuel sur le smartphone de l'agent a été mis en place mettant ainsi fin à l'intervention et cela sans erreur pour la facturation.

Ce badgeage manuel s'assortit d'une géolocalisation du téléphone de l'agent qui doit être activée pour fonctionner. Aux fins de permettre cette facturation manuelle il a été demandé aux quelques agents qui avaient désactivé la géolocalisation de leur téléphone professionnel de la réactiver.

Un volume total de 30 géolocalisations a eu lieu sur plus de 5600 vacations badgées depuis la mise en œuvre du système. Seules les personnes en charge du planning et responsables des auxiliaires de vie peuvent consulter cette information.

Réf: S-0125-001037

Affaire suivie par : Matthieu LABROSSE  
Direction Vie Sociale et Autonomie  
Service Autonomie à Domicile  
06364 NICE Cedex 4

☎ 04 93 13 52 60 - ✉ matthieu.labrosse@ccas-nice.fr

Pour autant, afin de conformer les usages technologiques du logiciel du service à la réglementation, la possibilité de badgeage manuel a été stoppée à la suite de votre courrier désactivant de fait toute possibilité technique de géolocalisation. Je vous confirme donc l'impossibilité définitive de géolocaliser tout téléphone du service.

Le Service Autonomie à Domicile se penchera sur la nécessité éventuelle de réactiver à l'avenir ce système, et le cas échéant, une présentation préalable en instances représentatives sera organisée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Responsable, l'expression de ma parfaite considération.

**La Directrice générale**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a smaller, more intricate flourish, all resting on a horizontal line.

**Cathy HERBERT**